



Recouvrement impayés de loyer durant ancien propriétaire

Par **oluyen**, le **03/10/2011 à 10:49**

Bonjour,rrnrJ'ai acheté un appartement avec un parking.rnOr il s'est avéré que ce parking avait été loué, pendant 3 à 6 ans, par le syndicat de rnrncopropriété sans que celui n'en ait informé l'ancien propriétaire (une erreur de numérotation par rapport au plan de construction les ont fait louer ce parking pour le compte d'un autre propriétaire).rrnrLe locataire n'est plus là aujourd'hui.rnPeut-on recouvrer les loyers générés par cette location "abusive" ? A qui reviennent les rnrnloyers non reversés, au nouveau propriétaire ou à l'ancien ?

Par **cocotte1003**, le **04/10/2011 à 02:14**

Bonjour, les loyers vont toujours au propriétaire du moment. ce n'est en aucune façon à vous de régler cet ancien problème de numérotation. Si quelqu'un a à se plaindre et à demander une régularisation de situation c'est l'ancien propriétaire, cordialement